

Rapport du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de Secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'Education nationale et de l'Enseignement Supérieur (SAENES), Session 2018

Le concours est ouvert aux secrétaires administratifs de classe supérieure ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon de leur grade et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

Rappel des épreuves

L'examen professionnel pour l'accès à la classe exceptionnelle comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission

L'épreuve d'admissibilité, assortie d'un coefficient 3, consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, établi par le candidat (RAEP), dossier anonymé contenant :

- un rapport d'activité de deux pages maximum
- un tableau récapitulatif des différentes expériences professionnelles dans les secteurs public et privé
- un tableau récapitulatif des formations suivies
- éventuellement un ou deux documents élaborés par le candidat pour illustrer et valoriser des éléments de sa pratique professionnelle d'une épreuve orale d'admission permettant la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

L'épreuve orale d'admission, assortie d'un coefficient 5, consiste en un entretien d'une durée de 25 minutes, avec pour point de départ une courte présentation (5minutes) du candidat, suivie par un entretien avec le jury sur sa pratique professionnelle Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Le calendrier et les statistiques

Le concours réservé de SAENES de Bordeaux s'est déroulé selon le calendrier suivant :

Admissibilité : 17 janvier 2018

Jury d'admission : 14 mars 2018

Le nombre de postes offerts était de 10

Les statistiques du concours

Nombre de candidats inscrits : 54

Nombre de dossiers remis : 39

Nombre de candidats déclarés admissibles : 19

Nombre de candidats admis : 10

L'admissibilité

L'appréciation des compétences et connaissances du jury s'appuie sur le dossier de RAEP fourni par le candidat, qui doit mettre en évidence les compétences et connaissances acquises par le candidat durant sa carrière professionnelle.

Le jury s'est appuyé sur une grille d'évaluation afin de pondérer les différents éléments du dossier : qualités rédactionnelles, richesse et cohérence du parcours professionnel, motivations, compétences acquises...

Le jury a pu apprécier la qualité des dossiers, l'exercice est bien compris, les qualités rédactionnelles en général avérées. Il a pu néanmoins regretter comme lors de la session précédente une certaine homogénéisation des productions et constater une augmentation du nombre de dossiers qui auraient mérité une relecture plus attentive sur la forme et la cohérence. Les candidats non admissibles ont certes su mettre en avant leurs différentes expériences et connaissances mais sans les valoriser avec la hauteur requise, en privilégiant trop souvent l'aspect descriptif.

Les dossiers témoignent de la diversité des candidats qui exercent dans les différentes administrations de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

L'admission

Les candidats admissibles ont soigneusement préparé leur présentation, en cohérence avec le RAEP. Ceux qui se sont distingués ont su mettre justement en valeur certains aspects de leur carrière et de leurs acquis, avec une aisance appréciable. Ils ont très favorablement impressionné le jury par leur ouverture d'esprit, leurs capacités d'analyse, leurs connaissances élargies sur leur environnement et les réformes l'impactant. Certains candidats ont également révélé des aptitudes et qualités qui correspondraient à des fonctions de catégorie A auxquelles ils renoncent pour des raisons personnelles liées à la perspective d'une mobilité géographique.

La posture des candidats est en général adéquate, leur très forte motivation se traduit parfois par une émotivité non contrôlée mais qui ne perturbe pas la présentation ou l'échange avec le jury.

Les écarts de note n'ont pas été significatifs mais ont permis de départager les candidats. Ceux non admis, bien qu'interrogés sur des champs en lien avec leurs expériences professionnelles, n'ont pas su répondre aux questions du jury, révélant une préparation lacunaire et/ou une curiosité et une réflexion insuffisantes sur leur environnement professionnel.

La présidente du jury

Frédérique Salsmann



